

(A)

(N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1925

Proposition de Loi tendant à doubler les amendes
appliquées actuellement par les tribunaux.

DÉVELOPPEMENTS

MADAME, MESSIEURS,

Les amendes prescrites par notre Code pénal ont été copiées du Code pénal français et établies sous forme de loi peu après la Constitution.

En vertu d'un projet de loi majorant celles-ci, les Chambres ont décidé, en juillet 1921, que toutes les amendes seraient augmentées de 20 décimes additionnels. Cette décision obscure a jeté le trouble dans toutes les cours, dont quelques-unes ne comprenant pas la portée du mot « décime » qui, d'ailleurs, n'avait aucune signification, ne modifiait rien quant à la majoration des amendes, — alors que d'autres avaient traduit ces 20 décimes par 2 francs et ajoutaient 2 francs à toutes les amendes. C'est alors que nous avons vu une nouvelle chambre s'ajouter aux deux instituées par la Constitution et celle-ci s'est efforcée d'appliquer ce que nous avons imparfaitement exprimé.

Les présidents des tribunaux se sont réunis à Bruxelles et ont décidé qu'il fallait ne pas tenir compte des 20 décimes additionnels, mais bel et bien tripler les amendes prévues par le Code.

Par le présent Projet de loi, je vous propose, Madame et Messieurs, de doubler toutes les amendes appliquées actuellement.

Personne ne s'opposera à cette augmentation, parce qu'elle ne touche aucun contribuable.

Personne ne sera obligé de payer, à moins que, de propos délibéré, il s'y décide en commettant un délit et en se plaçant dans les conditions voulues pour payer.

Les tribunaux en Belgique ont rapporté, l'an dernier, des sommes considérables; je ne connais pas le montant de celles-ci, mais les tribunaux de Bruges et de l'arrondissement ont rapporté 1,500,000 francs. Il y a, dans le pays, 26 tribunaux de première instance, parmi lesquels 9 ont 1 chambre et 17 autres en ont 99. soit en tout 108 chambres qui, pour la plupart, ne siègent que deux jours par semaine. Si nous multiplions ces 108 chambres, en prenant pour base les recettes produites à Bruges, notre Ministre des Finances trouverait là une recette supplémentaire de 27,000,000 de francs.

Chevalier DE VRIÈRE.